

POUVOIR POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES

Je soussigné Yves ALEXANDRE, agissant en qualité de Président de la Société :

SOCIETE NOUVELLE PILLIVUYT

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1.058.000 €

Siège social : Avenue de la manufacture

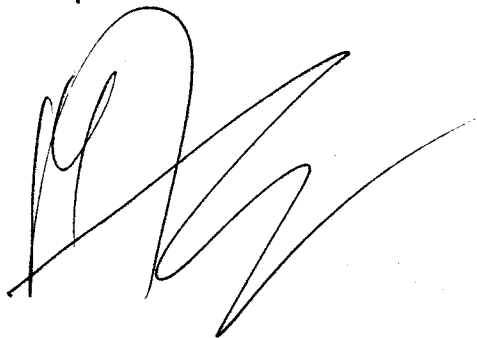
18500 MEHUN SUR YEVRE

RCS BOURGES 440 717 874

Donne pouvoir à Me Jean-Philippe VEILLE, Avocat et/ou la Société JURIS DEVELOPPEMENT, demeurant à PARIS (75116) 133 rue de la Pompe, pour effectuer toutes les formalités relatives à la modification de la Présidence de la société au Registre du Commerce et des Sociétés.

Fait à Mehun sur Yevre
Le 13/4/2012
(Bon pour pouvoir)

Bon pour pouvoir

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to Yves Alexandre, the President of the company.

SOCIETE NOUVELLE PILLIVUYT
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1.058.000 €
Siège social : Avenue de la manufacture
18500 MEHUN SUR YEVRE
RCS BOURGES 440 717 874

**EXTRAIT DES DÉCISIONS COLLECTIVES
PRISES SELON ACTE DU 13 AVRIL 2012
SIGNÉ PAR TOUS LES ACTIONNAIRES**

PREMIERE DÉCISION

Les actionnaires décident de prendre acte ce jour de la démission M. Christian HOUEL des fonctions de Président de la société qu'il occupait jusqu'alors.

M. Christian HOUEL cessera d'exercer lesdites fonctions immédiatement ce jour et l'Assemblée Générale aura à se prononcer sur le quitus à lui accorder lors des décisions à prendre pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2011.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME DECISION

Les actionnaires décident de nommer à effet immédiat et pour une durée d'une année venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice à clore au 31/12/2012, Monsieur Yves ALEXANDRE né le 02/03/1951 à PARIS (75017) domicilié à NEUILLY SUR SEINE (92200) 8 Rue du Général HENRION BERTIER en qualité de nouveau Président de la Société en remplacement de M. Christian HOUEL, Président démissionnaire ainsi qu'il résulte de la décision qui précède.

Monsieur Yves ALEXANDRE, nouveau Président ainsi désigné, déclare accepter les fonctions qui lui sont ainsi conférées et confirme n'être frappé d'aucune des incapacités ou déchéances susceptibles de lui interdire l'accès à ces fonctions.

Les actionnaires décident par ailleurs que les fonctions de Président de la Société de Monsieur Yves ALEXANDRE seront exercées dans les conditions prévues par les dispositions légales et statutaires, et qu'à ce titre il sera investi à l'égard des tiers des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société et soumis vis à vis des actionnaires aux limitations de pouvoirs stipulées dans les statuts.

Cette décision est prise à l'unanimité.

...../

CERTIFIÉ CONFORME
